

Association des Œuvres De Jeunesse d'Ennery (AOJE)

- REGLEMENT INTERIEUR -

ARTICLE 1 : OBJET ET HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION :

o 1-1 : Objet :

L'association AOJE met à la disposition des familles, d'une part, un accueil de loisirs (3-17 ans) ayant pour but de prendre en charge les enfants et les jeunes, le mercredi et les vacances scolaires, et d'autre part, un accueil périscolaire les mardis, jeudis, vendredis les samedis et extrascolaire.

Les membres du Conseil d'Administration de l'association assurent le lien avec les parents et les salariés.

L'Association a pour but de promouvoir et de soutenir toutes les actions en faveur de la Jeunesse et des Œuvres d'Education Populaire notamment :

- Réunions d'étude, conférences, tout ce qui a trait à l'éducation, et à la sensibilisation au monde du travail,
- Formations professionnelles (CPEJEPS, BPJEPS, DEJEPS, BEP Carrières Sanitaires et Sociales) et formation de l'Animation (BAFA, BAFD),
- Ateliers récréatifs, artistiques (Cœurs et âmes vaillants, danse, théâtre, cirque, activités manuelles « art créatif »), Multimédias, musicales...
- Ateliers sportifs (roller, foot en salle, multisports),
- Toutes institutions ayant pour but l'hygiène, la santé physique et morale,
- Les colonies de vacances, les camps ados, les accueils de loisirs,
- Les jeux et activités d'intérieur, clubs ateliers, bibliothèque, ludothèque,
- Les sorties culturelles, touristiques et éducatives,
- Toutes actions visant à créer du lien intergénérationnel (club informatique séniors, visite et échanges à la maison de retraite, ...).
- Toutes actions inclusives et respectant la diversité et la différence (Travail en collaboration de l'IME « Le bois d'en haut » à Ennery.

Cet accueil à lieu au sein du Centre de Loisirs Louis Marécal : 9, Chemin d'Une Ruelle à l'Autre - 95300 ENNERY - Tél. : 01 30 38 11 84.

o 1-2 : Historique :

Des débuts héroïques : En 1962 l'Abbé Louis Marécal vint prendre ses fonctions de prêtre et s'installa à Ennery, où il occupa l'ancien presbytère. A l'époque la structure était en ruine. Avec beaucoup de courage et d'années de travail, le rêve de l'Abbé Marécal prenait forme : faire de ces " ruines " un centre d'accueil pour la jeunesse.

La naissance de l'association : Le 22 avril 1966, les premiers statuts de l'association « Jeunesse d'Ennery » furent déposés et parurent le 6 mai 1966 au journal officiel. Petit à petit et avec des tout petits moyens l'association « s'enrichissait » chaque année tant en matériel pédagogique, qu'en effectif du personnel. Véritable lieu de rencontre, agréable par son ambiance, l'affluence des enfants était toujours en croissance. Les activités en elles-mêmes n'ont pas véritablement changées au sein de l'association mais les évolutions technologiques ont incontestablement amené des programmes d'activités nouveaux, quant aux propositions d'ateliers « clubs », elles vont au grés des compétences de nos bénévoles à l'exemple de l'informatique, du cirque.

La professionnalisation : Ainsi plusieurs générations se sont succédées au niveau du conseil d'administration, mais surtout au niveau des équipes d'animateurs. En 1996 l'association sollicita un jeune du contingent des armées pour effectuer un service national ville pendant 10 mois afin d'épauler l'Abbé Marécal. Au terme de son armée, Francisco, eut une proposition d'embauche par les emplois ville qu'il accepta avec, également à la clé, une formation BEATEP.

Septembre 2000 voit aussi l'arrivée d'une nouvelle aide pour M. l'abbé et Francisco : Grégoire, service national ville, futur religieux qui apporte encore un peu plus de motivation et de joie au sein de l'association.

Fin 2002, Sébastien, stagiaire BAPAAT nous rejoint pour un an et nous trouvons finalement le moyen de financer le salaire de Francisco qui passe en 1998 son diplôme de Directeur.

Mais en Juin 2003, l'Abbé tombe gravement malade; il nous quittera début Août à 83 ans sans avoir pu participer à sa dernière colo.

Malgré cette épreuve difficile, l'AOJE continue ses activités avec autant de motivation et d'envie. L'association forme chaque année un ou deux jeunes en contrat d'apprentissage (diplôme du BAPAAT/CPJEPS) ou en contrat de professionnalisation (BPJEPS).

En février 2008, le rêve se réalise : un nouveau bâtiment construit par la mairie d'Ennery accueille en ses locaux l'accueil de loisirs 6-17 ans géré par l'AOJE et ouvert à tous les enfants de la communauté de communes Sausseron. Les anciens locaux continuent de garder le siège de l'association, et son âme, avec les activités reliées à la paroisse, tandis que le nouveau centre, laïc, permet de développer quantité de projets dans un cadre fonctionnel et harmonieux.

A partir de cet évènement, L'AOJE tourne une page de son histoire, mais l'association souhaite rester fidèle à l'œuvre éducative de son fondateur. Depuis 1966, elle suit le cours du temps, tâchant d'accompagner les enfants, les jeunes et les familles, avec l'aide des SEPT CLES DU BONHEUR : Bonjour, J'écoute, S'il te plait, Merci, Bravo, Pardon et D'accord.

En février 2021, l'association reçoit après deux années de travail et de préparation, l'agrément délivré par la CAF **d'ESPACE DE VIE SOCIALE**.

ARTICLE 2 : FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION :

Le règlement intérieur de la structure de l'AOJE s'impose à chaque membre de l'association. Il doit être lu et approuvé dans son intégralité, lors de toute inscription.

L'accueil de loisirs est géré par une association loi 1901. En inscrivant votre enfant, quelle que soit l'activité, vous devenez membre de cette association, moyennant une **cotisation annuelle de 25 €** par année scolaire. Ce montant ne peut pas être proratisé à la durée d'inscription mais à l'exception des enfants inscrits après l'année scolaire pour les mois de juillet ou Août. Les familles sont alors invitées à régler l'adhésion de la « saison » suivante commençant en septembre. Les sommes versées en sus (Dons) de la cotisation ouvrent droit à une réduction d'impôt. Un reçu fiscal sera automatiquement remis.

En tant que membre de l'association, vous serez convoqués une fois par an à une *Assemblée Générale*, à l'occasion de laquelle vous pourrez vous exprimer, et où vous seront présenté le bilan moral et financier de l'association.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ADMISSION :

Peut être admis à l'accueil de loisirs tout enfant scolarisé en classe maternelle (3/6ans), en classe élémentaire (6-11 ans), au collège et au lycée, et domicilié dans l'une des communes de la Communauté de Communes du Sausseron et des Impressionnistes.

En ce qui concerne l'accueil maternel, au préalable, l'enfant doit être scolarisé ou avoir 3 ans révolus à la date de l'inscription. De plus, il doit présenter une **autonomie de propreté**. **Dans le cas contraire, un refus d'accueil temporaire peut être annoncé à la famille.**

Ensuite, des critères d'éligibilité sont requis par ordre de priorité (ci-dessous)

1 - Géographique : Enfants des villages d'Ennery, Génicourt, Livilliers et Hérouville

Puis, s'il reste des places :

2 = Tous les autres enfants de la communauté de commune. (CCSI)

3 - Les enfants dont les grands parents habitent les villages cités précédemment en critère 1 puis en 2

4 - Les enfants dont les parents n'habitent pas mais travaillent sur le territoire de la communauté de communes.

Les enfants hors Communauté de Communes du Sausseron et des Impressionnistes peuvent être accueillis sous conditions financières particulières et en fonction des places disponibles. Des critères dérogatoires permettent d'accueillir ses enfants.

Lors de l'inscription, les parents devront fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile pour leur(s) enfant(s), et remplir une fiche sanitaire de liaison permettant, en cas d'accident, soit de les joindre le plus rapidement possible, soit d'obtenir les coordonnées et autorisations diverses permettant d'agir le plus efficacement possible. Chez les maternelles les règles quant à la vaccination sont identiques à celles de l'école : Pour intégrer l'AOJE, 11 Vaccins sont désormais obligatoires ! Il est nécessaire de signer un bulletin d'adhésion faisant référence au règlement intérieur. L'inscription n'est considérée comme définitive qu'après la réception des documents demandés, ***et la garde de l'enfant est soumise à cette réception.***

Tout enfant dont l'inscription n'aura pas été enregistrée par la Direction ne sera accepté à l'Accueil de Loisirs Louis Marécal.

Au niveau de la capacité d'accueil, elle est déterminée comme suit :

- 1/ 40 enfants sur l'accueil maternel**
- 2/ 60 à 70 enfants sur l'accueil élémentaire**
- 3/ 10 à 20 préados/ados sur l'espace jeune**

ARTICLE 4 : HEURES ET JOURS D'OUVERTURE :

- En période scolaire :
 - Mardi : de 09h00 à 12h00 (Réunion d'équipe et travail personnel) puis de 14h00 à 19 h 00 (Pour l'accueil administratif)
 - Mercredi : de 08 h 00 à 18 h 30
 - Jeudi : de 14h00 à 19h00 (Pour l'accueil administratif)
 - Vendredi : - de 14h00 à 19h00 à l'Accueil de loisirs (Pour l'accueil administratif)
- de 17h00 à 22h00 à la Salle polyvalente : ateliers sportifs
 - Samedi : de 14h00 à 19h00 (Pour l'accueil administratif)
 - FERME les Dimanche et Lundi**
- En période de congés scolaires :
 - Du lundi au vendredi : de 8 h 00 à 18 h 30
 - FERME les Samedis et Dimanches**

En cas de retard, les parents devront prévenir, avant l'heure de fermeture, la Direction de l'Accueil de loisirs.

En cas d'empêchement pour reprendre le ou les enfants, les parents devront désigner par courrier, SMS ou E-mail la ou les personnes chargées de les récupérer.

Au-delà des horaires d'ouverture, si personne ne vient chercher l'enfant, les personnes qui en sont responsables seront contactées.** Si cette situation venait à se répéter régulièrement, il serait procédé à une mesure **d'éviction temporaire ou définitive.

L'Accueil de loisirs est fermé les trois premières semaines du mois d'Août.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ACCUEIL, D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION :

o 5-1 : Les services :

L'association met à disposition des familles un certains nombres de services :

- Des activités adaptées et variées pour chaque tranche d'âge,
- Des repas et goûters,
- Des ateliers artistiques et sportifs,
- Des mini-séjours et séjours enfants, préados et ados,
- Deux séjours inter-âges : une colonie d'été, et un camp de neige,

- Un espace d'accueil en milieu ouvert pour les préados et ados : cet espace est valable pour les jeunes de la CCSI. Les autres (hors communauté de commune) peuvent être accueillis dans la limite de places disponibles (1 encadrant pour 12 jeunes) et sous conditions d'inscription à l'AOJE. Les jeunes sont sous la responsabilité de la Direction et du référent ados (Grégory Pernot) lorsqu'ils sont à l'intérieur de l'enceinte de l'Accueil de loisirs. Ils peuvent entrer et sortir librement. L'AOJE décline toute responsabilité en cas d'accident ou de problème en dehors de l'enceinte de l'Accueil de loisirs.
- **Attention !** Pendant les vacances scolaires, l'accueil du jeune est soumis à une inscription payante à la demi-journée et avec des horaires précis : 08h00-12h00, possibilité de repas, puis 13h00/18h30
- **L'AOJE est aussi un ESPACE DE VIE SOCIALE (E.V.S)**, agrément obtenu et délivré par la CAF en février 2021.:

L'AOJE a pour objectif d'accompagner le développement d'animation locale sur son territoire en apportant son expertise et en mutualisant les moyens mis à sa disposition.

L'EVS poursuit **trois finalités** de façon concomitante :

* renforcer les liens sociaux : l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, pour lutter contre l'isolement.

* le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire, pour favoriser le « mieux vivre ensemble » et la mixité intergénérationnelle.

* la prise de responsabilité des usagers bénévoles et le développement de la citoyenneté de proximité, pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie sociale dans une démarche collective.

Voici les 3 Axes et thématiques développées :

1/ L'écoresponsabilité

2/ Solidarité et partage (La transmission, Le troc, l'entraide

3/ L'enfant et les jeunes

○ **5-2 : Les inscriptions et annulations :**

- Pour les inscriptions des périodes de vacances scolaire, l'inscription et le paiement se font au moment du dépôt du dossier (Maximum une semaine avant la période concernée), en revanche pour la période scolaire (mercredi), il est possible d'inscrire les enfants via notre adresse mail à la suite de quoi une facture sera envoyée par mail à la fin de chaque mois permettant de venir payer au bureau selon les heures prévues à cet effet, les sommes dues, soit par carte bleue, par espèces, par chèques, par chèques vacances ou encore par le paiement dématérialisé (CESU).

. Quel que soit l'accueil (Maternel, élémentaire ou ados), en cas d'absence de l'enfant, un justificatif (sérieux !) sera demandé (certificat médical). Un avoir sera fait, à l'exception des repas et des sorties qui seront facturés. En cas de manque de justificatifs, le coût de la journée sera facturé. L'annulation (sans raison médicale) pour une inscription est possible mais doit se faire une semaine avant le jour d'accueil prévu (7 jours avant)

. **ATTENTION! : DEUX ABSENCES CONSÉCUTIVES NON JUSTIFIÉES ET NON COMMUNIQUÉES AU PRÉALABLE PAR MAIL OU COURRIER ENTRAINENT LA PERTE DE LA PRIORITÉ DE L'INSCRIPTION DE L'ENFANT**

Spécificité pour les Mini-séjours et séjours : en cas d'annulation de l'inscription, l'acompte demandé à l'inscription ainsi que les frais engagés par l'AOJE seront retenus, à l'exception d'un éventuel remplacement.

Notez que les inscriptions ont lieu à l'accueil de loisirs exclusivement les mardis, jeudis, vendredis et samedis de 14h00 à 19h00 !!

- Lorsque le dossier de l'enfant est complet (fiche sanitaire, feuille individuelle d'inscription, adhésion, attestation d'assurance en responsabilité civile) une demande d'inscription pour une journée le mercredi à l'accueil de loisirs peut se faire par e-mail le samedi qui précède le mercredi (en période **scolaire**). En cas d'acceptation de la direction, l'inscription sera effective lorsque le(s) responsable(s) aura rempli sur place les documents correspondants.

LES ACTIVITÉS ET LEUR PRIX

ACTIVITÉ	HORAIRE	LIEU et date limite d'inscription	AGE	TARIFS
Accueil de loisirs	Mercredi 08h00 – 18h30	AOJE / <i>Le samedi qui précède le mercredi</i>	3/6 ans 6-11 ans	4,5€ / Matin 4,5€ le repas 5€ / A.Midi Prix X 2 (hors repas) / (HCC)
	Vacances 8h – 18h30	AOJE / <i>Une semaine avant la période</i>		4,5€ / Matin 9€ / (HCC) 5€ / A.Midi 10€ (HCC)
				4,5€ / repas

Accueil jeune en milieu ouvert	<p>Mercredi / Vacances 14h – 18h30 + mardi, jeudi, vendredi samedi hors vacances 16h30 – 19h00</p> <p>Possibilité de s'inscrire le matin avec les 6/11 ans + repas !</p>	<p>AOJE / En milieu ouvert, le jeune rentre et sort comme il le souhaite (adhésion à l'année demandé dès le 2^{ème} passage)</p>	<p>12-13 ans 14-18 ans</p>	<p>Adhésion de 25€ l'année ouvrant droit à l'accueil ados toute l'année hors vacances scolaires + programme d'activités pendant les vacances : 4€ la demi-journée (Tarif modulé en fonction des ressources) + coût à la sortie)</p>
Initiation aux rollers débutants (casque et protections obligatoires)	<p>Vendredi 17h – 18h</p>	<p>Salle poly / Dans la limite de 25 places</p>	6-12 ans	30€ l'année
Initiation aux rollers groupe confirmé (casque et protections obligatoires)	<p>Vendredi 18h – 19h</p>	<p>Salle poly / Dans la limite de 25 places</p>	8-15 ans	30€ l'année
Multisports adultes (Badminton, Baskets, volley...)	<p>Vendredi 19h - 20h</p>	<p>Salle poly / Dans la limite de 25 places</p>	adultes	30€ l'année
Danse new style	<p>Jeudi 17h – 19h00 selon le groupe</p>	<p>AOJE / Dans la limite de 20 Places</p>	+5 ans	30€ l'année
Football en salle	<p>1 vendredi sur 2 Selon planning 20h – 22h</p>	<p>Salle poly / Dans la limite de 20 Places</p>	Plus de 12 ans et plus	30€ l'année
Théâtre enfants	<p>Mardi 17h30- 18h30 et Jeudi 17h-18h</p>	<p>AOJE / Dans la limite de 12 places par Tranche d'âge</p>	6-11 ans	100 €/an (primaire)
Théâtre Ados	<p>Jeudi 18h00/20h00 Mardi 18h30- 20h30</p>	<p>AOJE / Dans la limite de 12 places</p>	12/14 ans 3ème et lycée	100 €/an (collège) 100 €/an (lycée)
Cœurs Vaillants	<p>Samedi 14h – 17h</p>	<p>Maison des Œuvres / Dans la limite de 40 places</p>	6-16 ans	30 € l'année

Atelier Pâtisserie (parent/enfant)	Samedi 17h -18h30	AOJE / Dans la limite de 12 places	6-15 ans	40 € l'année ou 5 € par atelier
---	----------------------	--	----------	--

L'équipe de direction ne pourra prendre en charge des enfants non inscrits préalablement par leurs parents.

LE FONCTIONNEMENT DE LA PARTIE « VOLET JEUNESSE » DE L'ESPACE DE VIE SOCIALE :

Labellisée par la CAF « Espace de Vie Sociale » depuis Février 2021, l'AOJE propose aux villages de la communauté de commune d'inviter les adolescents à participer aux activités et aux séjours. Un animateur itinérant est mis à disposition pour assurer l'accompagnement des jeunes dans leurs loisirs et leur prise d'autonomie.

A ce jour, deux conventions mise en place pour un bon fonctionnement :

- Mise à disposition d'un local à Vallangoujard
- Accompagnement de l'association des Mômes du Sausseron

Lieux d'accueil

Vallangoujard

Grande salle polyvalente (Surface : 200 m²), située dans l'enceinte de la Mairie au 17 rue de Marines à Vallangoujard. Elle est constituée d'une salle avec tables et chaises, d'une cuisine composée d'un évier, d'un frigo et de meuble en inox ainsi que de sanitaires (surface : 5m²), une salle de sport (Surface : 90m²) et de la salle de réunion, à l'étage avec une salle de réunion.

Communication

Le programme est communiqué 3 semaines avant les vacances.

Les familles peuvent être informées grâce aux :

- Mailing AOJE
- Les P'tits Loups du Vexin ou les Mômes du Sausseron
- Réseaux sociaux
- WhatsApp (Groupe ados / Groupe parents)
- Site internet
- Via la coordinatrice avec un accueil téléphonique ou par mail.

Modalités

Inscriptions

Pour participer aux activités, chaque jeune doit obligatoirement avoir un dossier d'inscription complet.

Le dossier d'inscription est valable sur chaque année scolaire allant du 1 septembre au 31 août de l'année suivante. La famille s'engage à renseigner des informations complètes et exactes ainsi qu'à fournir les documents demandés dans le dossier d'inscription. Dans le cas inverse, le jeune ne pourra pas être admis.

Ces informations confidentielles se doivent d'être mises à jour. C'est pourquoi le responsable légal du jeune s'engage à informer la direction de tout changement de situation.

Le club ados est géré par une association loi 1901. Avant toute inscription du jeune, il faut devenir membre de l'association, moyennant une cotisation annuelle de 25€.

Les inscriptions doivent se faire obligatoirement dans les délais communiqués en amont par l'organisateur.

Une fois que le programme d'animation est communiqué, les inscriptions peuvent débuter sous quelques conditions. Le jeune doit :

- être rentré au collège
- être habitant de Labbeville, Frouville, Hedouville, Vallangoujard ou Nesles-la-Vallée.

Les inscriptions se font auprès de la coordinatrice de l'EVS à l'adresse suivante : evs.aoje@gmail.com

Documents à fournir impérativement lors de l'inscription, dûment remplis et signés par les responsables légaux du jeune :

- Fiche sanitaire.
- Bulletin d'adhésion à l'association
- Inscription individuel de l'enfant

L'AOJE a souscrit une police d'assurance en responsabilité civile. Le jeune devra lui aussi être couvert en responsabilité civile par le régime de ses parents ou de son tuteur légal pour les dégâts occasionnés aux installations ou aux matériels, pour les dommages causés par le jeune à autrui et pour les dommages qu'il peut subir.

L'animateur est responsable du jeune uniquement durant les heures effectives de l'activité comprenant également les temps de trajets en minibus.

Il est demandé au jeune et au responsable légal de respecter les lieux et horaires de rendez-vous communiqués par l'animateur. Après une attente approximative de 5min et des tentatives d'appels et de sms, l'animateur part. Tout retard exceptionnel devra être signalé à l'animateur, de préférence par sms.

Tarifs

Afin de pouvoir participer à l'une des différentes activités proposées, il est indispensable de s'être préalablement acquittée de l'adhésion annuelle de 25€.

Activités	Horaires	lieux	Tarifs
Mercredi et Samedi	14h30 - 18h	Vallangoujard ou Ennery	Adhésion 25€/an
Après les cours	16h30 - 18h30	Vallangoujard	Adhésion 25€/an
Vacances	9h30 - 18h30	Vallangoujard / Ennery	4 € la demi-journée (Tarif modulé en fonction des ressources + coût à la sortie)

Règlements

Le règlement se passe en même temps que le rendu des inscriptions.

Les paiements peuvent se faire de façon suivante :

- en espèces,
- en chèque,
- en chèque vacances,
- en CESU (seulement en dématérialisé !)
- en carte bleue.

Les parents peuvent venir directement à l'AOJE pendant les horaires d'ouverture (Jeudi, vendredi et samedi de 14h à 19h).

• **Annulation par l'AOJE**

Des activités peuvent être annulées par l'organisateur pour diverses raisons valables (conditions météorologiques, absence d'intervenant, maladie de l'animateur, nombre d'inscrits insuffisant, etc.). Dans ce cas, la famille sera prévenue et remboursée mais, dans la mesure du possible, une activité de remplacement sera proposée.

• **Annulation par la famille**

Pour toute absence du jeune (quel que soit le motif), il est obligatoire que le responsable légal en informe l'équipe d'animation par téléphone ou par mail avant l'activité, dans les plus brefs délais.

Les activités payantes pourront donner lieu à un remboursement uniquement dans les cas suivants : désistement prévenu 48 heures à l'avance, maladie ou évènement familial exceptionnel (justificatif à fournir).

Pour veiller au bon fonctionnement des accueils, certaines règles sont non-négociables. Il est interdit :

- d'apporter tout médicament sans ordonnance,
- d'avoir sur soi tout objet pouvant être dangereux (couteau, cutter, etc.),
- de fumer,
- de venir en ayant consommé des produits stupéfiants ou de l'alcool ,et d'en consommer pendant l'accueil,
- d'amener des animaux.

Afin d'éviter tout comportements irrespectueux vis-à-vis des autres jeunes, de l'équipe d'animation, en cas de mise en danger de lui-même ou du reste du groupe ou de dégradation volontaire ou tout simplement de non-respect de ce présent règlement, le Président et le directeur de l'AOJE, pourront prononcer une exclusion temporaire ou définitive du jeune, sans possibilité de remboursement.

Afin d'éviter les pertes ou les vols, il est vivement déconseillé au jeune d'avoir sur lui des objets de valeur tels que bijoux, téléphones portables, jeux vidéo, vêtements de marque. En cas de perte ou dégradations ou vols de ces objets, l'équipe d'encadrement décline toute responsabilité.

Mercredis

Durant les périodes scolaires, le public est accueilli par l'animateur itinérant au sein des locaux de Vallangoujard :

- Le mercredi de 14h30 à 18h
- Les samedis de 14h à 18h30.
- Le mardi, jeudi et vendredi de 16h à 18h30.

Après-midi Type

- 14h - 16h15 : JEU / ACTIVITÉ DE L'APRÈS-MIDI
Ce temps consiste en un grand jeu collectif, à l'extérieur si le temps le permet.
- 16h30 : GOÛTER
- 16h45- 17h45 : TEMPS LIBRE
- 18h : RETOUR DES JEUNES EN MINIBUS

Minibus

L'AOJE propose un service de ramassage en minibus sur les communes, avant le départ pour les activités.

La complexité logistique de ce service demande une attention particulière des jeunes et des parents concernant les horaires et la présence du jeune.

L'animateur récupère et dépose les jeunes devant le foyer rural de la commune.

L'itinéraire est précis et il passera dans chaque commune en fonction des inscriptions.

Horaires de ramassage en minibus

14h25 : Labbeville

14h35 : Vallangoujard

Horaires de dépôt en minibus

18h25 : Labbeville

18h35 : Vallangoujard

Vacances

Durant les vacances scolaires, le public est accueilli par l'animateur itinérant.

En fonction du programme et du nombre d'inscrit, le lieu d'accueil peut changer entre Vallangoujard et Ennery.

Dans le cas où le nombre d'inscrits est de moins 5 jeunes alors l'accueil se fera à l'AOJE.

- Du lundi au vendredi de 10h à 18h (sans compter les trajets en minibus)

Un planning d'activités est toujours proposé par l'animateur et transmis à la commune. Il sera modulable en fonction des jeunes accueillis et des périodes.

Journée Type

- A 9h à 9h30 : RAMASSAGE DES JEUNES EN MINIBUS

L'animateur récupère les jeunes devant le foyer rural de chaque commune.

- 10h - 11h30 : ACTIVITÉ

Intérieur ou Extérieur

Si le temps le permet, un grand jeu collectif en l'extérieur.

Des activités d'intérieur peuvent être une activité manuelle, des jeux de société, des

jeux de construction, l'utilisation de la salle informatique, ou la participation à un grand projet du moment (fabrication de « push-cars » par exemple)

- 12h00 : REPAS
- 14h - 16h15 : JEU / ACTIVITÉ DE L'APRÈS-MIDI
Ce temps consiste en un grand jeu collectif, à l'extérieur si le temps le permet.
- 16h30 : GOÛTER
- 16h45- 17h45 : TEMPS LIBRE
- 18h : RETOUR DES JEUNES EN MINIBUS

Nesles-la-Vallée

Concernant les jeunes Neslois, l'accueil leur est proposé pendant les vacances.

Grace à un partenariat avec les « Mômes du Sausseron », les jeunes adhèrent et s'inscrivent auprès de la directrice de l'association (MDS) pour inclure le groupe de l'AOJE.

L'AOJE et les Mômes du Sausseron se retrouvent également dans l'année, chaque dernier mercredi du mois.

Minibus

L'animateur récupère et dépose les jeunes devant le foyer rural de votre commune.

L'itinéraire est précis et il passera dans chaque commune en fonction des inscriptions.

Horaires de ramassage en minibus

9h15 : Nesles-la-Vallée

9h25 : Labbeville

9h35 : Vallangoujard

Horaires de dépôt en minibus

18h15 : Nesles-la-Vallée

18h25 : Labbeville

18h35 : Vallangoujard

Repas

En fonction du nombre d'inscrits, l'accueil peut se faire à Vallangoujard ou à Ennery.

Si l'accueil se fait à Vallangoujard, le repas n'est pas fourni, les jeunes sont invités à venir avec un pique-nique ou un repas à réchauffer s'il le faut. Le lieux d'accueil dispose d'un réfrigérateur et d'un micro-onde.

Si l'accueil se fait à Ennery, le repas sera fourni par l'AOJE moyennant 4€50.

Mardi, Jeudi et Vendredi à Vallangoujard

Dans la semaine, l'animateur propose d'accueillir après le collège de 16h30 à 18h30.

- Le mardi pour l'aide aux devoirs
- Le jeudi pour du multi-activités
- Le vendredi pour du sport

Les jeunes de Labbeville, Frouville et Hedouville sont aussi conviés. Ils peuvent venir directement en sortant du bus scolaire à l'arrêt de Vallangoujard.

Ils iront directement dans la salle polyvalente de la mairie.

Pour le retour, l'animateur dépose les jeunes dans leurs communes.

INCLUSION ET PARTENARIAT **FAVORISER L'INCLUSION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS EN SITUATION DE** **HANDICAP A L'AOJE**

La coopération des acteurs œuvrant ensemble sur un même territoire dans une dynamique cohérente est indispensable pour offrir des réponses adaptées et personnalisées aux personnes accueillies ainsi qu'à leur famille.

Cette coopération est également une source d'échanges de pratiques et de réflexions des professionnels facilitant l'émergence de réponses nouvelles et diversifiées.

Enfin, dans une dynamique inclusive, la mutualisation des ressources et le soutien du secteur médicosocial auprès des partenaires contribuent à une évolution de la société sur la question du Handicap mais aussi une gestion efficiente des moyens attribués par les autorités.

En ce sens, implantés sur un même territoire d'intervention, l'association AOJE et le dispositif Hors Des Murs de l'IME « Du Bois d'en Haut » affichent la volonté concrète de développer et améliorer un partenariat déjà existant.

Il est à souligner la volonté des deux acteurs de concevoir ensemble ce partenariat et de le pérenniser par des modalités d'intervention, d'échanges et d'évaluation.

Ce partenariat vise à favoriser l'inclusion de tous les enfants et adolescents en situation de handicap, en milieu socioculturel et de soutenir l'AOJE dans leurs convictions et leur ouverture sur cette question sociétale. En effet, l'AOJE s'inscrit dans une réelle perspective inclusive auprès des familles quel que soit les particularités de leur enfant, en évaluant avec elles la faisabilité et la pertinence de leur accueil.

Le public accueilli au sein de l'IME pourra bénéficier de l'AOJE comme d'un espace d'expériences de socialisation, d'interactions et d'un accompagnement éducatif global en milieu ordinaire. L'AOJE pourra bénéficier du soutien et des ressources médicosociales de l'IME dans une dynamique de sensibilisation et d'intervention spécialisée auprès de toutes les situations relatives au handicap auxquels ils sont confrontés.

QUEL FONCTIONNEMENT ? :

Dans un premier temps, l'IME s'engage à ouvrir son plan de formation mais aussi ses portes à travers l'immersion de l'équipe de l'AOJE dans une découverte du fonctionnement médicoéducatif et de l'approche cognitivo-comportementale des enfants et adolescents. Dans cette même démarche l'AOJE accompagnera l'équipe éducative de l'IME dans sa réalité de terrain, son histoire, ses valeurs et la présentation de son projet d'accompagnement éducatif.

Aussi, ce partenariat s'appuie sur une mutualisation des moyens élaborés par les équipes de l'IME, spécifiques à l'accompagnement des enfants présentant des particularités, en termes d'outils et supports. Les deux parties pourront également partager leurs infrastructures, leurs ressources matérielles et leurs moyens humains en tenant compte de leurs fonctionnements respectifs.

L'IME comme l'AOJE s'engagent à étudier chaque situation, demande de partage et de collaboration pour répondre au mieux aux besoins des enfants et à leur bien-être, avec l'intention de garantir faisabilité et pertinence des actions.

L'IME s'engage dans ce partenariat à travers la mise à disposition du dispositif HDM et plus particulièrement par la désignation d'un **éducateur spécialisé référent**, garant du suivi des enfants en situation de handicap, de la mise en place des aménagements et outils spécifiques nécessaires mais aussi comme d'une personne ressource pour l'équipe de l'AOJE.

De la même manière, l'AOJE désignera une **personne référente** centralisant les problématiques et questionnements relatifs au handicap.

MOYENS MIS EN ŒUVRE :

Les modalités de coordination et de suivi :

- Mise en place d'un outil de transmission d'informations et de suivi des accompagnements.
- Mise en place d'une fiche « profil » récapitulative des particularités et besoins des jeunes accueillis à l'AOJE.
- Mise en place d'une fiche « projet » présentant les objectifs d'accompagnement du jeune dans le cadre de son projet personnalisé élaboré par HDM et les objectifs transversaux co-élaborés avec l'AOJE et la famille.

Les modalités d'intervention du référent HDM : *Organisation d'un temps de réunion mensuel.*

- Recueil des besoins.
- Suivi des situations.
- Planification des interventions HDM : accompagnement éducatif et sensibilisation auprès de l'équipe de l'AOJE comme des enfants inscrits à l'AOJE.
- Évaluations des objectifs d'accompagnement.
- Échanges autour des pratiques professionnelles et des difficultés rencontrées.
- Appui et soutien dans le processus d'admission des jeunes en situation de handicap inscrits à l'AOJE.
- Supervision sur site ou à distance des situations d'urgence.
- Évènements divers.

LES TARIFS DÉGRESSIFS ET LA TARIFICATION MODULÉE :

Accueil de loisirs maternel et élémentaire :

- 1er enfant = PLEIN TARIF
- 2^{ème} enfant = PLEIN TARIF
- 3ème enfant = Inscrit sur une même période et le même jour = Demi-Tarif
- A partir du 4ème enfant = Inscrit sur une même période et le même jour = 1 euros la journée + coût du repas et des sorties.

Une tarification modulée en fonction des ressources des familles est appliquée :

TARIFICATION MODULÉE :

Mise en place de deux tranches : personne ou couple non imposable / personne ou couple imposable. La tranche non imposable serait 25% moins cher.

A la demie journée : 4,50€ le matin et 5€ l'après midi, le repas est à 4,50€ Et une réduction de 25% pour la tranche non imposable, hors repas (à ce jour 3,40€ le matin et 3,75€ l'après midi)

TARIFICATION SOUS FORME DE FORFAIT :

A la semaine : 5 jours = 43€ (soit 10% de remise par rapport au calcul multiplié) plein tarif et 35,50€ pour la tranche non imposable.

ARTICLE 6 : L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS :

Le matin, l'enfant devra être accompagné jusqu'au portillon d'entrée et confié à l'un des Directeurs ou animateurs de l'Accueil de loisirs, par un de ses parents ou une des personnes nommément désignée par eux-mêmes et par écrit.

Heures d'arrivée et de récupération de l'enfant :

- Le matin : 08h00 et 09h30.
- Le midi : 11h30-11h50
- L'APRÈS-MIDI : 13h15-13h30
- Le soir : 17h00 et jusqu'à 18h30 Maximum.

De-même, le soir, l'enfant ne pourra partir qu'accompagné d'une de ces mêmes personnes, et après que celle-ci ait émarginé la feuille de présence. (Tablette)

ARTICLE 7 : LE RENVOI :

En cas de problème grave concernant l'adaptation de l'enfant ou du jeune aux règles de vie collective (non-respect du règlement, absences non justifiées, niveau d'autonomie de la propreté inexistant ...) et/ou de non-paiement des frais d'inscription, et après concertation entre la Direction et les parents, l'enfant ne sera plus accepté à l'Accueil de loisirs.

ARTICLE 8 : SANTE ET HYGIENE :

Les enfants devront être admis en bonne santé. Les vaccinations obligatoires dans les collectivités sont demandées. (11 pour les 3/6 ans)

Le matin, ne seront pas acceptés les enfants fiévreux. Les animateurs ne sont pas habilités à administrer un médicament. Pour cela, il est nécessaire de fournir l'ordonnance du médecin, les médicaments, ainsi qu'une autorisation parentale.

Aucun enfant porteur d'une maladie contagieuse ne pourra néanmoins être accepté.

L'équipe de direction sera en mesure de refuser un enfant, le matin, présentant des signes d'infection ou de maladie contagieuse.

Les parents doivent être impérativement joignables ou avoir désigné, dès l'inscription, une tierce personne susceptible de venir chercher l'enfant.

En cas d'accident ou de maladie subite, les parents en seront informés immédiatement ainsi que les pompiers. Si les parents ne pouvaient être joints, l'équipe de direction prendrait les mesures d'urgence qu'elle jugerait nécessaires.

Dès l'inscription, les parents devront signer un formulaire autorisant l'équipe de direction à faire hospitaliser et opérer l'enfant et remettre également la Fiche sanitaire de liaison.

Les parents d'enfants nécessitant un PAI (protocole d'accueil individualisé) devront impérativement prendre contact avec la direction avant l'admission de cet enfant pour expliquer et remettre le protocole.

ARTICLE 9 : LES SORTIES / DÉPLACEMENTS

Les sorties sont notées dans chaque planning d'activités, et sont soumises à autorisation.

Le coût est à la charge de l'Accueil de loisirs. Un complément peut être demandé aux parents si le coût de la sortie est important.

D'autre part, les déplacements seront assurés soit par une compagnie de transports extérieurs soit par les véhicules de l'AOJE (minibus) où à défaut par les véhicules appartenant aux animateurs présents, préalablement assurés pour ce type de transport.

ARTICLE 10 : LES RECOMMANDATIONS :

Il est recommandé d'inscrire le nom de l'enfant sur tous ses vêtements.

Les enfants n'apporteront pas de bijoux, ou autres objets de valeur...(Portable entre autres...)

L'association décline toute responsabilité en cas de pertes ou dommages des affaires personnelles de l'enfant.

ARTICLE 11 : LES INTERDICTIONS :

Les chewing-gums sont proscrits, ainsi que les jeux vidéo (consoles portables), les portables, les ipad, ipod, consoles de jeux. Pour les portables une organisation spécifique est mise en place.

Dans l'enceinte de l'Accueil de loisirs, il est strictement interdit de fumer, d'apporter ou colporter toutes substances illicites ainsi que tout ouvrage portant atteinte aux bonnes mœurs et à la morale

ARTICLE 12 : LES ASSURANCES :

L'association assure les bénéficiaires du service, les salariés ainsi que les dirigeants et les bénévoles pour la responsabilité civile.

ARTICLE 13 : LES ENGAGEMENTS DE L'ENFANT : (A FAIRE LIRE À VOTRE ENFANT !)

Si je viens à l'Accueil de loisirs, je m'engage à respecter ces quelques principes et consignes :

- Respecter les petits : ils ont autant de droits que les grands, et ces derniers ne doivent jamais user de leur force ou de leur âge pour prendre leur place ou les brimer ;
- On insulte pas et on est pas grossier, les plus grands font attention à leur langage en particulier en présence des plus jeunes
- Je refuse la violence physique et verbale et je décide d'être un acteur de la paix ;
- Ma tenue ne sera ni indécente ni provocante ; « Je ne cherche pas à me faire remarquer mais à être remarquable ! »
- Je suis conscient que les mp3, ipod, ipad, consoles de jeux vidéo peuvent être « source de problèmes (vols)» et vont à l'encontre des objectifs éducatifs de l'AOJE alors je laisse ce type de matériel à la maison sauf cas exceptionnels !

- Le portable est interdit à l'exception du pôle ados (à partir de la 6^{ème}) où il peut-être amener mais je m'engage à respecter les règles d'usage qui ont été définies : Dépôt dans une boîte à portable disponible dans le bureau de la direction dès mon arrivée et créneau d'utilisation possible de 13h00 à 14h00 uniquement dans la salle ados.
- Je respecte les affaires des autres (pas de vol, pas de racket) ;
- Je ne fumes pas et je n'introduit pas de boissons alcoolisées ou autres drogues ;
- Je prends soin du matériel (si j'abîme quelque chose, je préviens la Direction), et ne rien emporter chez moi de ce qui appartient au centre ;

En clair, je sais bien utiliser mon trousseau des *SEPT CLES DU BONHEUR*!!!

- **BONJOUR** : Quand j'arrive à l'Accueil de loisirs, je me présente au bureau pour dire bonjour, je dis bonjour aux autres ; Je dis « au revoir » quand je pars.
- **S'IL TE PLAÎT** : Je demande avant d'utiliser le matériel (trampoline, skates, ...).
- **MERCI** : Naturellement !
- **BRAVO** : Je suis bon joueur, je ne me moque pas et j'encourage.
- **PARDON** : Je sais me réconcilier, admettre mes erreurs.
- **J'ECOUTE** : J'écoute mes animateurs et je respecte les consignes qu'ils me donnent ; je sais « couper le courant » lorsque la main est levée.
- **D'ACCORD** : Je suis venu ici pour jouer avec d'autres, je suis enthousiaste pour les jeux que l'on me propose et suis d'accord avec l'ensemble des règles de vie.

Ces quelques consignes sont là pour t'inspirer, pour le reste, nous avons confiance en toi !